

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

6^{ème} REUNION DE 2004

Séance du 26 novembre 2004

CG 04/6^{ème}/II-03

« LA VELO VOIE VERTE »

Lors de sa réunion de janvier 2004, l'Assemblée Départementale s'est prononcée sur le dossier Véloroutes et Voies Vertes pour le Tarn et Garonne tel qu'inscrit au 12ème Contrat de Plan Etat Région pour 2000-2006.

A l'occasion du comité de coordination du 5 mars 2004, entre les différents partenaires, le calendrier d'exécution et le plan de financement prévisionnel de cette opération ont pu être arrêtés. Approuvé par la Commission Permanente du Conseil Général du 19 avril 2004, le plan de financement s'établissait comme suit :

<i>Sections</i>	<i>Années de Réalisation</i>	<i>Coût € HT</i>	<i>Union Européenne</i>	<i>Etat CPER</i>	<i>Région CPER</i>	<i>Conseil Général</i>
Limite département du Lot et Garonne – Port de Montech soit 47,09 kms	2004-2005	2 700 000	1 050 000 *	412 500	412 500	825 000
Port de Montech Limite du département Haute Garonne Soit 20,00 kms	2005-2006	1 000 000	--	250 000	250 000	500 000
Bretelle de Montech Soit 10,90 kms	2006-2007	600 000	--	150 000	150 000	300 000
AU TOTAL 77,99 kilomètres		4 300 000	1 050 000 *	812 500	812 500	1 625 000

(*dépense éligible au FEDER)

S'agissant de la **tranche 2004/2005**, limite 47-Port de Montech, cette section de 47,09 kms est scindée en deux tronçons :

- limite 47-Brouzidou (limite de commune entre Castelsarrasin et Saint-Porquier) 38,590 kms, tronçon qui se situe en zone éligible aux crédits européens.
- Tronçon Brouzidou-Port de Montech, 8,5 kms situé lui hors zone éligible. Le plan de financement approuvé à l'origine était le suivant :

<i>Sections</i>	<i>Années de Réalisation</i>	<i>Coût € HT</i>	<i>Union Européenne</i>	<i>Etat CPER</i>	<i>Région CPER</i>	<i>Conseil Général</i>
Limite 47-Brouzidou soit 38,590 kms	2004-2005	2 100 000	1 050 000 (50%)*	262 500 (12,5%)	262 500 (12,5%)	525 000 (25%)
Brouzidou-Port de Montech soit 8,5 kms	2004-2005	600 000	--	150 000 (25%)	150 000 (25%)	300 000 (50%)
AU TOTAL 47,09 kms		2 700 000	1 050 000 *	412 500	412 500	825 000

* zone éligible au FEDER

L'état des financements de cette première tranche est à ce jour le suivant :

- une première subvention de l'Etat (D.R.E.) a été accordée à hauteur de 194 430 € sur l'exercice 2004 (le solde 218 070 €) est attendu, en principe, sur l'exercice 2005.
- l'aide du Conseil Régional est accordée, elle, pour les 412 500 € tels que prévus.

Or, s'agissant des aides de l'Europe, elles ne sont pas, une fois encore, sur ce projet comme sur d'autres, à la hauteur des engagements pris par l'Etat, gestionnaire de ces crédits.

En effet, devant la raréfaction des crédits du FEDER utilisés à des fins différentes de celles initialement prévues l'Etat, lors du Comité Régional de Suivi de l'Objectif 2 du 26 juin 2004, a annoncé la baisse du taux d'intervention du FEDER de 50 à 25% pour les projets d'investissements.

Dans ce nouveau contexte, la subvention européenne est ramenée à 525 000 € Cette aide étant conditionnée par l'approbation d'un nouveau plan de financement, je vous propose d'arrêter celui-ci tel qu'il suit :

<i>Sections</i>	<i>Années de programmation</i>	<i>Coût € HT</i>	<i>Union Européenne</i>	<i>Etat CPER</i>	<i>Région CPER</i>	<i>Conseil Général</i>
Limite 47- Brouzidou soit 38,590 kms	2004-2005	2 100 000	525 000 25 %	262 500	262 500 (12,5%)	1 050 000
Brouzidou-Port de Montech. Soit 8,5 kms	2004-2005	600 000	----	150 000	150 000 (25 %)	300 000
TOTAUX		2 700 000	525 000	412 500 dont 194 430 accordés en 2004 le solde en 2005	412 500	1 350 000

Il est bien évident que cette baisse sensible des fonds européens, que nous devons intégralement compenser (+ 525 000 € à notre charge), aura pour conséquence un échelonnement de ce programme dans le temps, dans la mesure où nous n'irons pas, quant à nos financements propres, au delà de ce qui avait été initialement prévu.

En tout état de cause, les travaux de cette première tranche ne démarreront qu'une fois acquis les 412 500 € de l'Etat.

Je vous demande de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 26 janvier 2004 relative au dossier Véloroutes et Voies Vertes pour le Tarn et Garonne tel qu'inscrit au 12ème Contrat de Plan Etat Région pour 2000-2006,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve, compte tenu de la baisse du taux d'intervention du FEDER de 50 à 25 % pour les projets d'investissements, le nouveau plan de financement suivant pour la tranche 2004/2005, qui ramène la subvention européenne à 525 000 €:

<i>Sections</i>	<i>Années de programmation</i>	<i>Coût € HT</i>	<i>Union Européenne</i>	<i>Etat CPER</i>	<i>Région CPER</i>	<i>Conseil Général</i>
Limite 47-Brouzidou soit 38,590 kms	2004-2005	2 100 000	525 000 25 %	262 500	262 500 (12,5%)	1 050 000
Brouzidou-Port de Montech. Soit 8,5 kms	2004-2005	600 000	----	150 000	150 000 (25 %)	300 000
TOTAUX		2 700 000	525 000	412 500 dont 194 430 accordés en 2004 le solde en 2005	412 500	1 350 000

- Précise que cette baisse sensible des fonds européens, qui devra être intégralement compensée (+ 525 000 € à la charge du Département), aura pour conséquence un échelonnement de ce programme dans le temps, dans la mesure où les financements propres du département n'iront pas au delà de ce qui avait été initialement prévu ;
- Précise qu'en tout état de cause, les travaux de cette première tranche ne démarreront qu'une fois acquis les 412 500 € de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,